

DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES

➔ *Mettre en place des mesures pour prévenir les risques de 'sexes contre nourriture'; et améliorer la sécurité des sites de distributions, en particulier avec des espaces dédiés aux femmes*

- 1. Incorporer des stratégies pour prévenir les violences sexuelles et le VIH/SIDA dans les programmes d'alimentation et de nutrition à toutes les étapes du cycle du projet** (c.-à-d., conception, implémentation, surveillance et suivi); prêter une attention particulière aux groupes les plus vulnérables aux violences sexuelles et au VIH/SIDA dans la communauté. Considérer des moyens créatifs pour améliorer la protection des femmes et des jeunes filles (par exemple, diffusions radiophoniques pendant la distribution à propos de la protection des femmes contre les violences et l'exploitation sexuelles et sur la prévention du VIH/SIDA ainsi que sur les services disponibles).
- 2. Concevoir des stratégies pour faciliter le contrôle par les femmes de la nourriture lors des distributions d'aliments en faisant de la femme la gardienne au foyer du droit à la nourriture et/ou en veillant que les femmes aient un accès sécurisé à la nourriture.**
- 3. Instaurer des comités de distribution alimentaires équilibrés quant à la répartition des sexes, tenant compte d'une participation égalitaire des femmes.** Il faut faire attention aux aspects suivants :
 - S'assurer que la distribution alimentaire est faite par une équipe composée équitablement d'hommes/femmes.
 - Fournir des emballages qui facilitent le maniement et peuvent être réutilisés pour d'autres activités domestiques.
 - Choisir le moment de la distribution en fonction des activités et des besoins des femmes, afin de permettre l'organisation de groupes pouvant se déplacer ensemble pour aller au et revenir du point de distribution.
- 4. Fournir suffisamment de renseignements sur les distributions au moyen de diverses méthodes afin d'assurer une communication à tout le monde, et surtout aux femmes et aux jeunes filles.**
Informez la communauté sur :
 - La taille et la composition des rations alimentaires domestiques;
 - les critères de sélection des bénéficiaires;
 - L'endroit et le moment de la distribution;

- Le fait qu'ils ne doivent pas fournir de services ou de faveurs en échange de rations;
- Les canaux adéquats mis à leur disposition pour rapporter des abus liés à la distribution alimentaire.

5. Réduire les risques sécuritaires aux points de distribution alimentaire. Créer des « espaces sûrs » pour les femmes aux points de distribution.

- Demander aux hommes de la communauté bénéficiaire de protéger les femmes et de leur assurer le libre passage ainsi qu'aux enfants (aux jeunes filles surtout) depuis les sites de distribution jusqu'à leur abri.
- Si nécessaire, séparer hommes et femmes qui reçoivent des rations en utilisant une barrière physique ou des moments différents de distribution.
- Veiller à ce que les équipes de distribution de nourriture et tout le personnel des agences opérationnelles soient informés de la conduite à tenir, de la prévention d'actions d'abus et d'exploitation sexuels, et de l'obligation de porter plainte.
- Envisager de placer deux gardiennes (avec gilets et sifflets) pour surveiller le débarquement, l'enregistrement, la distribution et l'après distribution de nourriture.

6. Surveillez la sécurité et les cas d'abus au point de distribution ainsi que sur les routes de retour aux abris.

- Veiller à ce que du personnel féminin des agences opérationnelles soit présent pendant la distribution de nourriture.
- Établir, en collaboration avec la communauté, un plan de sécurité communautaire pour le site et les routes de retour aux abris à partir du lieu de distribution de nourriture.
- Établissez un point focal de sécurité à chaque site de distribution.
- Surveillez la sécurité des routes de retour aux abris et veillez à ce que les femmes ne courent pas un risque accru parce qu'elles portent de la nourriture.